

Rapport de la Commission de Gestion sur le préavis municipal n°14/2025 relatif à la rémunération de la Municipalité

La Commission de gestion, composée de Paola De Battisti, Laurent Jaccard, Sandra Laverrière et Matthieu Ruano, s'est réunie le 17 septembre 2025 en présence de M. le Syndic Johann Theux, de la Commission des finances et de M. le Président du Conseil communal Sylvain Carrard pour examiner le préavis n° 14/2025 concernant la rémunération de la Municipalité.

Nous remercions M. le Syndic pour ses explications claires et détaillées lors de cette séance. La Commission s'est réunie le mardi 23 septembre 2025 pour évaluer le préavis et rédiger le présent rapport.

La CoGe salue la volonté de transparence de rémunération qui sera d'une grande utilité lors de la recherche de candidats pour les postes de Municipaux lors de la prochaine législature.

L'augmentation de la part de fixe par rapport au modèle actuel ainsi que la fixation d'un plafond de vacations permet une meilleure prévisibilité budgétaire. Ce modèle permet également la simplification du calcul des montants alloués aux assurances sociales.

Cette rémunération a également l'avantage d'inciter les Municipaux à être plus efficaces dans le traitement de leurs tâches récurrentes car ils toucheraient dorénavant un montant forfaitaire dédié à l'ensemble de ces tâches.

Le modèle présenté dans le préavis tient également compte des tâches spécifiques comme la charge inhérente à la vice-syndicature et les heures passées à la gestion du personnel communal.

La CoGe relève que le préavis présente toutefois aussi les limitations suivantes:

- Une possible incitation à bâcler le travail car le/la Municipal/e touche un forfait pour les tâches récurrentes de son dicastère.
- Le modèle ne saurait s'appliquer tel quel et serait trop rigide en cas de charges de travail qui varient fortement d'un dicastère à l'autre. Il pourrait aussi générer un sentiment d'inégalité si certains dicastères demandent plus d'investissement que d'autres.
- Le plafond de vacations proposé pourrait être insuffisant en cas de gros imprévus ou nouveaux projets transverses (comme par exemple: la préparation d'une éventuelle fusion, les négociations sur le futur de Marina port de Faoug, etc.)

La CoGe insiste sur le point du suivi des heures pour pouvoir identifier rapidement des inégalités possibles entre les différents dicastères ou des activités imprévues chronophages. L'outil Tipee devra être utilisé de manière rigoureuse pour garantir la traçabilité et la justification des heures travaillées.

Il sera important que le document « Règles et usages de la Municipalité » soit bien compris et appliqué par tous les Municipaux. Les nouveaux élus devront être formés à la saisie des heures et à la compréhension du modèle de rémunération. Une bonne coordination entre les membres de la Municipalité et le service des finances est essentielle pour éviter les malentendus.

Le préavis propose une réforme structurante et cohérente, visant à améliorer la transparence, la prévisibilité budgétaire et la reconnaissance du travail des élus. Toutefois le montant brut accordé par Municipal/e de CHF 12'000.- soit un équivalent de 10%, nous semble sous-estimer la charge de travail effective. C'est pourquoi une évaluation détaillée à la fin de la première année de mise en œuvre s'avère

indispensable pour pouvoir corriger toute éventuelle inégalité et assurer l'efficacité de ce modèle de rémunération.

Enfin, malgré certains risques et points d'attention, le modèle proposé a l'avantage d'être en adéquation avec les pratiques cantonales et mérite d'être soutenu.

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 14/2025 tel que présenté en insistant sur le fait qu'une analyse détaillée de la situation après une première année d'application soit effectuée et des mesures soient prises pour remédier à toute éventuelle inégalité ou situation non conforme à la réalité du terrain.

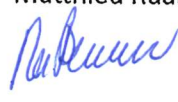
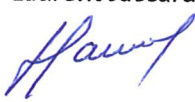
Au nom de la Commission de Gestion

Paola De Battisti

Sandra Laverrière

Laurent Jaccard

Matthieu Ruano



Faoug, le 26 septembre 2025